


**VILLE DE
SAINT-PRIEST**

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2023

ORDRE DU JOUR :

-  Adoption du procès-verbal du 27 avril 2023..... 6
- Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu des délégations (avril 2023)
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 2 - RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés annuels non pris du fait de l'absence pour raison de santé d'un agent titulaire..... 6
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 3 - RESSOURCES HUMAINES : Indemnité forfaitaire itinérante - mise à jour..... 7
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 4 - RESSOURCES HUMAINES : Recours à des saisonniers pour la période estivale année 2023..... 7
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 5 - RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de la liste des postes ouvrant affectation d'un véhicule de service..... 8
Rapporteur : M. le Maire
- Rapport n° 6 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Évaluation des transferts de charges consécutifs au transfert des compétences "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" et "terrains familiaux locatifs" à la Métropole de Lyon..... 9
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET

Rapport n°7 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Tarifs applicables pour l'année civile 2024..	9
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET	
Rapport n° 8 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2022.....	10
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET	
Rapport n° 9 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Approbation du Compte Administratif 2022.....	11
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET	
Rapport n° 10 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'autorisation de la Société du Dépôt de Saint-Priest et instauration de Servitudes d'Utilité Publique - Avis de la commune.....	21
Rapporteur : M. F. JEAN	
Rapport n° 11 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Installation d'un dispositif "alerte agression hôpital".....	23
Rapporteur : M. B. GUTTIN	
Rapport n° 12 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Mise en œuvre d'un dispositif « intelligence augmentée (IA) » associé aux caméras de vidéoprotection.....	25
Rapporteur : M. B. GUTTIN	
Rapport n° 13 - URBANISME : Cession d'une partie du chemin rural du petit Parilly.....	29
Rapporteur : M. F. JEAN	
Rapport n° 14 - URBANISME : Parvis du cinéma - Convention de servitude ENEDIS.....	30
Rapporteur : M. le Maire	
Rapport n° 15 - URBANISME : Convention d'occupation du domaine public avec la SA Aéroports de Lyon - Groupe Scolaire Les Marendiers...	30
Rapporteur : VERGNON	
Rapport n° 16 - LOGEMENT : Renouvellement des permanences accueil, d'information et d'orientation (AIO) des jeunes sur les questions liées au logement.....	31
Rapporteur : Mme L. FAVIER	

- Rapport n° 17 - LOGEMENT : Modification de la convention liée au dispositif d'aide complémentaire au relogement dans le cadre du NPNRU..... 32
 Rapporteur : Mme L. ROCHE
- Rapport n° 18 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Acquisition par préemption d'un appartement situé 20 rue Mozart (NPNRU Bellevue)..... 32
 Rapporteur : Mme L. ROCHE
- Rapport n° 19.- DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Programmation 2023 du Contrat de Ville..... 33
 Rapporteur : Mme L. ROCHE
- Rapport n° 20 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Avenant n° 1 à la convention-cadre renouvellement urbain de la Métropole de Lyon..... 33
 Rapporteur : Mme L. ROCHE
- Rapport n°21.- MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°11 : Serrurerie - machinerie - menuiserie - équipements scéniques - Avenant n°9..... 40
 Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 22 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Avenant n°14 au lot n°2 : Gros œuvre étendu - Avenant n°7 au lot n°3 : Couverture - étanchéité - Avenant n°7 au lot n°6 : Plâtrerie - plafonds suspendus - peinture - Avenant n°6 au lot n°8 : Sols souples - sols durs..... 41
 Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n°23.- MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Travaux de réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°17 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage mécanique - Plomberie sanitaire - Protection incendie - GTC - Avenant n°13..... 47
 Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 24 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - lot n°3 : Fourniture de volailles fraîches - Avenant n°4..... 48
 Rapporteur : Mme D. CORSALE
- Rapport n° 25 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : : Fourniture de denrées alimentaires - Avenant n°4 au lot n°2 : Fourniture de charcuterie

et de viande de porc fraîche - Avenant n°6 au lot n°4 : Fourniture de produits laitiers et divers (hors BIO)	50
Rapporteur : Mme D. CORSALE	
Rapport n° 26 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Création d'un merlon acoustique en limite de l'autoroute A43 au niveau du chemin de Teyssin à Saint-Priest - protocole d'accord transactionnel.....	52
Rapporteur : M. S. PEILLET	
Rapport n° 27 - ÉDUCATION : Règlement de fonctionnement des accueils périscolaires des écoles maternelles et élémentaires.....	53
Rapporteur : Mme D. CORSALE	
Rapport n° 28 - ÉDUCATION : Versement d'une contribution municipale à l'OGEC de l'école privée Jeanne d'Arc de Saint-Priest.....	55
Rapporteur : Mme D. CORSALE	
Rapport n° 29 - JEUNESSE ET ENFANCE : Convention d'objectifs et de financement 2023-2024 "Prestation de service Jeunes" avec la Caisse d'allocation familiale du Rhône.....	56
Rapporteur : Mme F. SAHOULI	
Rapport n° 30 - JEUNESSE ET ENFANCE : Récompense pour les élèves San-Priods reçus au Baccalauréat avec mention année 2022-2023...	57
Rapporteur : Mme F. SAHOULI	
Rapport n° 31 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Adhésion au Comité pour la liaison européenne Transalpine dit "La Transalpine".....	57
Rapporteur : M. le Maire	
Rapport n° 32 - MOTIONS ET VŒUX : Projet d'élargissement à quatre voies de la ligne ferroviaire Saint-Fons-Grenay.....	64
Rapporteur : M. le Maire	



- La séance est ouverte à 19 heures -

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonsoir. Je vous propose la plus jeune d'entre nous pour procéder à l'appel : Amandine GAILLARD.

(Amandine GAILLARD procède à l'appel)

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

Présents (41) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN,
 Nadia EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON,
 Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET,
 Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE,
 Farida SAHOULI, Sylvie ALLEMAND, François MEGARD,
 Janie ARGOUD, Jacques BURLAT, Christian MOISSARD,
 Purification LOPEZ, Jean-François MORICE,
 Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ,
 Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE,
 Laurence FAVIER, Claire Lise COSTE, Pascal LACHAIZE,
 Olivier MAS, Amandine GAILLARD, Marie Jeanne JUVENETON,
 Wafia ZAK, Philippe ROLLAND, Gilles GRANDVAL, Zafer GIRISIT

Absents ayant donné procuration (5) :

Suzana ELEZI, pouvoir à Stéphane PEILLET
 Anthony REA, pouvoir à Bernard GUTTIN
 Gilbert CHARVET, pouvoir à Bernard CHAMBRILLON
 Véronique MOREIRA, pouvoir à Zafer GIRISIT
 Liste BOISRIVENT, pouvoir à Gilles GRANDVAL

Absents (2) :

Mme WEIBLEN, Mme BOUTIBA - M. JEAN s'absente à partir du rapport 14

M. le Maire.- Merci Amandine.

~ ~ ~ ~ ~

(Projection des rapports)

📖 Adoption du procès-verbal du 27 avril 2023

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? ...

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, adopte le procès-verbal du 27 avril 2023.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu des délégations (avril 2023)

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du Rapport

Y a-t-il des questions par rapport aux actes de gestion ? ...

Le Conseil Municipal PREND ACTE du compte rendu des délégations (avril 2023)

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 2 - RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés annuels non pris du fait de l'absence pour raison de santé d'un agent titulaire.

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du rapport

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°2.

Je vous remercie.

Rapport n° 3 - RESSOURCES HUMAINES : Indemnité forfaitaire itinérante - mise à jour.

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Vous avez le tableau.

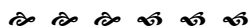
Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°3.

Je vous remercie.



Rapport n° 4 - RESSOURCES HUMAINES : Recours à des saisonniers pour la période estivale année 2023.

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Je veux juste souligner les dix ETP sur quatre mois qui sont sur le tableau, qui correspondent, en plus par rapport aux années précédentes, à la proposition qui nous a été faite par la préfecture, d'organiser la mise en place de personnes pendant quatre mois, en lieu et place de l'ancien centre de vaccination, en face de l'hôtel de ville, pour permettre d'accélérer les prises de rendez-vous sur les pièces d'identité (passeports et cartes d'identité). C'est une proposition de la Préfecture que nous avons acceptée. Nous sommes deux communes dans la Métropole à avoir été sélectionnées pour ce surplus d'activité de pièces

d'identité, la ville de Lyon et la ville de Saint-Priest, qui seront équipées de dix guichets supplémentaires pour ces prises de rendez-vous. Ce qui permettra, à partir de la mise en place, c'est-à-dire dans quelques jours, de passer à 200 rendez-vous par jour pour les pièces d'identité. Nous avons été sollicités par la Préfecture parce que nous avons un service d'État civil qui est reconnu pour être à la pointe aujourd'hui, des services rendus à la population, par rapport aux pièces d'identité.

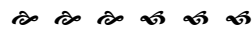
Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°4.

Je vous remercie.



Rapport n° 5 - RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de la liste des postes ouvrant affectation d'un véhicule de service.

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du rapport

Je voudrais juste que vous puissiez noter que dans le tableau, il faut rajouter le véhicule du poste de direction de l'urbanisme. Erreur de lecture : il s'agit du poste de direction de l'informatique (précision du service de l'assemblée)

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°5.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 6 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Évaluation des transferts de charges consécutifs au transfert des compétences "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" et "terrains familiaux locatifs" à la Métropole de Lyon.

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°6.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n°7 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Tarifs applicables pour l'année civile 2024.

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°7.

Je vous remercie.

Merci Alain pour ces précisions sur la TLPE et nous resterons vigilants avec le futur règlement LMP qui risque de nous supprimer une partie de cette taxe.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 8 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2022.

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

Les tableaux sont en pages 2 et 3 de la présente délibération.

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ?... *(Néant)*

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°8 à la majorité par 38 voix pour et 3 abstentions (V. MOREIRA, Z. GIRISIT/Les Écologistes - W. ZAK/La France Insoumise)

Vous vous abstenez sur le compte de gestion, dont acte.

~ ~ ~ ~ ~

Je transmets la présidence de la séance à Doriane CORSALE, Première Adjointe pour l'approbation du Compte Administratif.

M. D. CORSALE.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport n° 9 concerne l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2022 et je vais laisser la parole à mon collègue Alain BERLIOZ CURLET.

M. A. BERLIOZ CURLET.- Merci Madame la Première Adjointe.

Rapport n° 9 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Approbation du Compte Administratif 2022.

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

« Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, nous sommes invités à approuver le compte administratif et le résultat du dernier exercice écoulé pour le budget de la ville. [...] »

(Projection d'un Powerpoint)

Cette présentation Powerpoint va présenter de manière synthétique les comptes détaillés en annexe. Et je terminerai la lecture de la délibération à la suite.

Résultat de fonctionnement du compte administratif 2022.

Nous avons en recettes 72,74 M€ et des dépenses pour plus de 69,51 M€. On retrouve bien notre différentiel de 3,22 M€. La volonté a été de ne pas augmenter la fiscalité et les tarifs afin de préserver nos San Priods des effets de l'inflation.

Juste pour rappel, on a quand même une différence par rapport à notre résultat de fonctionnement de 2021 qui était de 5,27 M€

Vous vous rappelez également les augmentations qu'on a pu subir en 2022, mais je les rappellerai par la suite.

Évolution récente des dépenses courantes de fonctionnement du budget

On est à 5,96 M€. L'évolution annuelle des dépenses 2022 atteste de l'effet de l'inflation sur les coûts de l'énergie (on l'a rappelé tout au long de l'année), de l'alimentation

avec des augmentations progressives en 2022, et indirectement sur les salaires.

Dépenses réelles de fonctionnement

Ce « camembert » montre les pourcentages des dépenses réelles de fonctionnement. On voit qu'elles sont constituées par des personnels essentiellement destinés au service à la population. On le voit par rapport au scolaire, aux crèches, au social, au sport et à la sécurité. Tout cela pour le confort de nos citoyens.

Nous avons eu l'augmentation des salaires qui a engendré une augmentation conséquente des dépenses de fonctionnement, avec le glissement que l'on appelle le GVT (glissement vieillesse technicité), des augmentations dues à l'indice et augmentations liées à l'augmentation du SMIC.

Une augmentation également de 21 ETP en 2022 par rapport à tous ces services supplémentaires qu'on a rendus.

Et quelque chose qu'on a rencontré en 2022 et je pense qu'on va rencontrer de plus en plus dans les années à venir, des salariés en fin de carrière qui restent plus longtemps dans la collectivité. Il y a une date limite pour rester dans la collectivité, mais il peut y avoir des carrières incomplètes. Des femmes qui ont eu des enfants par exemple et qui travaillent dans notre collectivité, peuvent rester plus longtemps. Ce qui fait que des personnes qui devraient partir naturellement à la retraite, restent dans notre collectivité ce qui représente un complément de masse salariale par rapport aux autres salariés.

Évolution récente des recettes courantes de fonctionnement du budget

Les dépenses de régie ont augmenté considérablement de 23%. Il faut savoir qu'on a repris un rythme en 2022 normal de recettes. On avait subi en 2020 et 2021 des baisses de produits. Cela a été bien rattrapé et cela équivaut pratiquement à l'année 2019.

Et des recettes fiscales par rapport à l'augmentation des bases de 3,5%.

Cela reste bien sûr insuffisant au regard de la pression inflationniste sur les dépenses, mais cela permet d'avoir quand même un niveau de recettes, certes qui baisse, mais qui laisse encore une marge de manœuvre et une capacité d'autofinancement. À réfléchir dans les années à venir, alors que l'inflation qui est annoncée aujourd'hui est en diminution par rapport à la fin de l'année dernière et début d'année 2023. Elle se stabilise. Il faut espérer qu'elle puisse baisser en cette année 2023 et qu'on ne subisse pas des augmentations comme on en a subi en 2022 aussi conséquentes sur les différents points que j'évoquais tout à l'heure, l'alimentation, les matériaux et l'énergie.

Évolution récente des investissements

En 2022, cela a été le début du croisement des réalisations sur notre projet pluriannuel d'investissement, des projets qui ont été engagés et des projets qu'on a débutés en 2022, tels que le cinéma, la piscine Pierre Mendès France, etc., et les projets qui vont continuer et qui se finalisent cette année, le théâtre Théo Argence, l'école Jean Jaurès (qui ne se finira pas malheureusement cette fin d'année mais en début

d'année prochaine), et Simone SIGNORET qui se poursuit et qui devrait se terminer en fin d'année.

Dans l'évolution récente des investissements, on retrouve à peu près le niveau qu'on avait en 2018, pour un montant de 35,69 M€ en 2022.

Dépenses réelles d'investissement

Des investissements basés sur la rénovation énergétique. Il faut bien comprendre que le plan Marshall sur nos 16 établissements scolaires portait bien sûr sur l'amélioration des conditions de travail mais aussi sur la rénovation énergétique. On fait un gros travail sur ces bâtiments pour les améliorer au niveau des dépenses d'énergie.

On a notre contrat de performance énergétique également, qui engendre des coûts bien entendu, mais qui va nous permettre de faire des économies dont les années à venir. Idem pour les groupes scolaires. Quand je vous dis qu'on fait des travaux importants, cela va nous faire faire des économies dans les années à venir. Ce n'est pas immédiat, mais c'est quelque chose qui portera ses fruits dans les deux, trois, cinq, dix ans à venir.

Tout cela nous permet une maîtrise de la note des dépenses d'énergie (gaz, électricité), dépenses importantes qu'on a subies en 2022.

Vous voyez les pourcentages :

- Le scolaire représente une part importante de 30,42%.
- Le cadre de vie et l'urbanisme, 24,47%.
- La culture avec le théâtre Théo Argence, les travaux qui ont été faits sur le conservatoire et les travaux qui ont été réalisés à la médiathèque également.

Puis l'administration générale, le support technique des services, Vie civile / Sécurité /Communication : bien entendu, ce sont des dépenses d'investissement mais cela n'a rien à voir avec les trois grosses parties que représentent le scolaire, la culture, le cadre de vie et l'urbanisme

Comparaison des investissements

La source est l'observatoire des finances et de la gestion publique locale de 2021. Ce sont des communes de plus de 20 000 habitants et de moins de 5 000 habitants.

En 2022, la ville de Saint-Priest est à 756 € par habitant. La moyenne 2019-2021 de l'échantillon des communes du Rhône est à 302 € par habitant

Et la moyenne 2019 à 2021 à Saint-Priest de 460 €.

On peut se réjouir qu'une ville comme Saint-Priest fasse des investissements à cette hauteur. Cela veut dire qu'on a la capacité financière, qu'on a la volonté politique et tout cela au bénéfice des habitants de Saint-Priest bien entendu.

Dettes de la collectivité comparées au ratio moyen de la strate

Ce sont des données Territoires et finances AMF, banque des territoires, la banque postale, de novembre 2022

Les encours de dette en euros par habitant représentaient à Saint-Priest en 2021, 384 €, pour une moyenne de la strate à 1 214 €.

Bien entendu, avec tout ce que je vous l'ai dit par rapport aux emprunts, on arrive à un encours de dette en 2022, à 969.

On a encore un peu de marge, mais il faut veiller à ne pas atteindre des sommets.

L'encours de dette représente 17,9 M€ à Saint-Priest en 2021 et représente, toujours dans notre commune, en 2022, 47,3 M€, mais tout cela avait été abordé dans le budget primitif. On en avait déjà discuté.

Je vais reprendre la délibération. Vous avez bien sûr tous les détails en annexe de ce rapport. Ce sont deux annexes qui sont assez copieuses : l'annexe 9A du rapport détaillé et l'annexe 9B qui est la maquette du compte administratif 2022.

- Suite et fin de la lecture de la délibération -

Merci pour votre attention.

Mme D. CORSALE.- Merci Alain pour cette excellente présentation qui était très claire.

Y a-t-il des interventions ? ... Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND.- Merci Madame.

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le compte administratif qui nous est présenté aujourd'hui appelle les remarques que nous avons déjà faites à propos du Débat d'Orientation Budgétaire et du Budget Primitif 2023. Donc, rien d'extraordinaire.

Les résultats comptables sont certes importants, mais les finances ont encore les reins solides pour l'instant. Il convient donc, comme cela a été évoqué notamment lors de la Commission Finances mais pas uniquement, de nous attacher à la stratégie budgétaire de la commune.

Nous entendons bien que nous sommes actuellement et pour quelques mois encore dans un pic de frais correspondant au

paiement de factures de travaux importants, que l'inflation touche en particulier les matériaux de construction, les denrées alimentaires et beaucoup d'autres fournitures par ricochet, impactant à la fois l'investissement et le fonctionnement.

Le constat qu'au 31 décembre 2022, l'encourt de la dette, après les emprunts de 2022 se monte à 45,36 M€, soit 2,5 fois celui de 2021, nous encourage à réitérer notre alerte sur la nécessité, à présent, et pour la fin du mandat, de stabiliser les dépenses d'investissement, d'autant que notre capacité d'autofinancement est en régression pour des raisons de mécanique budgétaire, mais en régression réelle cependant.

Les frais de fonctionnement ont augmenté ; la majoration décidée nationalement de la rémunération du personnel prend sa part dans cette augmentation ; les recettes de fonctionnement évoluent sous l'effet de divers mécanismes et dans une période de difficulté économique pour nos concitoyens, l'effort de fonctionnement des collectivités ne peut être dénoncé.

En clair, nous approuvons ce compte administratif tout en insistant sur un nécessaire infléchissement de la politique d'investissement au vu de la conjoncture, afin d'assurer les années à venir. Le Plan Pluriannuel d'Investissement sera un des outils supports de la réflexion stratégique de notre budget.

Je vous remercie.

Mme D. CORSALE. - Merci Monsieur ROLLAND. Y a-t-il d'autres interventions ? ... (Néant).

Je vais mettre ce rapport au vote et je vais demander à M. le Maire de bien vouloir quitter la salle.

(M. le Maire quitte la séance du conseil)

Nous allons procéder au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°9 à la majorité par 37 voix pour et 3 abstentions (V. MOREIRA, Z. GIRISIT/ Les Ecologistes et W. ZAK/ La France Insoumise)

Je vous remercie. On peut faire rentrer M. le Maire.

(M. le Maire réintègre la séance du conseil municipal)

M. le Maire.- Merci Doriane.

Mes chers collègues,

Permettez-moi de dire deux mots après le vote positif sur le Compte administratif 2022.

Je souhaite tout d'abord remercier Alain Berlioz-Curlet, mais aussi l'ensemble des élus qui ont permis les réalisations budgétaires qui vous ont été présentées.

Merci au service finance pour la grande qualité des documents financiers soumis à votre analyse.

Et enfin merci à l'ensemble des services, avec à leur tête notre Directeur Général des Services, pour la qualité du travail accompli durant l'année 2022, dont le compte administratif n'est que la traduction.

Il y a un chiffre remarquable que vous avez tous pu entendre ou lire : près de 28 millions d'euros de dépenses d'équipements réalisées en 2022.

Ce qui fait grimper le montant des investissements depuis que nous sommes arrivés aux manettes de la ville en 2014, à

plus de 145 millions d'euros consacrés aux équipements de la ville.

Pourquoi un tel chiffre ?

Pour répondre tout simplement à trois défis.

Le premier : adapter le nombre de nos équipements à la population accueillie suite à - j'ose le dire - l'imprévisibilité de nos prédécesseurs. Oui, je reviens sur le passé très brièvement, celui des ZAC, mais le grand plan Marshall des écoles, c'est cela !

Le deuxième défi, c'est la nécessité impérieuse de réhabiliter complètement certains de nos plus grands et emblématiques bâtiments.

Je veux citer le château, nos équipements de piscine, nos stades et bien évidemment le TTA.

Il ne faudrait pas oublier qu'en 2014, tant le château que le TTA étaient sous le coup d'un risque - et pas anodin - à tout moment, de fermeture administrative pour non-conformité.

La piscine Ulysse Cœur devenait dangereuse et la piscine des canetons arrivait en fin de vie.

Alors même que les gouvernements successifs étranglaient et étranglent encore financièrement les communes, il a fallu agir et nous avons agi.

Enfin ? le troisième défi, c'est de prévoir les équipements qui seront nécessaires demain pour permettre aux familles de vivre bien sans avoir à se déplacer immodérément pour trouver les services dont elles ont besoin.

Pour financer un tel niveau d'investissements, je ne vous l'apprendrais pas, nous avons deux possibilités complémentaires et nécessaires :

- L'autofinancement que nous arrivons à dégager chaque année
- Et l'emprunt qui est, rappelons-le, une nécessité car il est de saine gestion de faire financer la construction ou la rénovation d'un équipement par les utilisateurs ? y compris les utilisateurs de demain.

Mais il ne faut pas se voiler la face, l'exercice est difficile, de plus en plus difficile.

D'une part parce que les décisions gouvernementales ne nous y aident pas (il y a une sorte de détestation pathologique des collectivités locales par les derniers gouvernements !), D'autre part ? nous sommes confrontés à une des plus graves crises énergétiques que la France, l'Europe et le monde aient connue.

D'où l'augmentation insupportable des énergies et des denrées.

Vous avez dû lire comme moi la presse ces derniers jours.

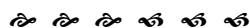
Un de mes collègues d'une petite commune du Rhône faisait part de la multiplication par neuf de sa facture énergétique alors même qu'il avait réussi à diminuer de 20% sa consommation. Son budget devenait impossible à concevoir parce que la taille de sa commune ne lui permettait pas d'avoir des leviers suffisants d'intervention.

Une fois de plus ce sont les petits qui ont à souffrir.

Bien heureusement, nous n'en sommes pas là et la taille de notre commune associée à notre gestion de ces dernières années nous permettent de financer nos projets.

Mais la vigilance extrême est et sera plus que jamais à l'ordre du jour.

Voilà les quelques mots que je voulais rajouter. Je vous remercie.



Rapport n° 10 - ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'autorisation de la Société du Dépôt de Saint-Priest et instauration de Servitudes d'Utilité Publique - Avis de la commune.

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
Madame ZAK ?

Mme W. ZAK.- Évidemment, on donnera un avis défavorable à ce rapport.

Question subsidiaire : est-ce que la préfecture peut aller à l'encontre de la décision du conseil municipal ?

M. le Maire.- Bien sûr. Je pense que vous vouliez dire que vous alliez donner un avis favorable au rapport sur l'avis défavorable ?

Mme W. ZAK.- Oui, c'est cela, un avis favorable à un avis défavorable.

M. le Maire.- Et je confirme que la préfecture peut tout à fait se passer d'un avis positif, comme elle l'a déjà fait sur d'autres sujets. Après, c'est l'État qui imposera. En tout cas les communes qui sont concernées, Corbas, Mions, Vénissieux, ont donné un avis défavorable.

M. F. JEAN.- Ce que je voulais juste préciser, c'est qu'effectivement, les communes ont reçu un dossier qui n'était pas complet, mais surtout avec des éléments de confidentialité. Il est donc difficile d'apprécier certains points. C'est ce qui ressort de cette délibération. On a eu une réunion et c'est dommage qu'il n'y ait pas eu de monde ce jour-là, parce qu'on a eu l'ouverture de la concertation qui s'est faite à Saint-Priest où il y avait la DREAL et la Direction de la Société du Dépôt, qui ont donné un peu plus d'éléments. Effectivement, il y a des risques, il y a ces éléments.

La confidentialité pouvait s'entendre parce que je rappelle que c'est un établissement qui alimente 30 % des stations-services du département et 25 % de la métropole. Vous avez pu connaître, comme moi, les soucis qu'il a pu y avoir avec certains dépôts qui ont été bloqués lors de manifestations. Il y avait donc une volonté de rester un peu discret sur ce sujet.

Mais les éléments à risque sont repris. La réunion d'information était intéressante.

Sur les risques, on reste sur le périmètre PPRT où il y a déjà de fortes réglementations en termes de constructions, etc. Ces nouveaux équipements ne vont pas au-delà du secteur qui avait été identifié dans le cadre du périmètre.

M. le Maire.- D'autant que le BUE n'étant pas terminé, les camions auront des difficultés à circuler et se dilueront à travers nos différentes communes, que ce soit Vénissieux, Corbas ou Saint-Priest et c'est d'autant plus embêtant. En tout cas, nous donnons un avis défavorable.

Monsieur ROLLAND ?

M. Ph. ROLLAND.- Juste une réflexion : les éléments de confidentialité font que la présentation du rapport reste obscure, mais même en dehors de ces éléments de confidentialité, ce qui est compréhensible et explicite dans le rapport suffit à s'opposer à ce projet-là.

M. le Maire.- Tout à fait.

M. F. JEAN.- C'est juste que lors de cette réunion, il y avait des représentants d'autres communes et il a été reproché qu'ils ne nous aient pas donné plus d'informations qu'ils nous ont données ce soir. Bien sûr, on comprend les risques mais le dossier aurait peut-être été traité différemment. Le patron de la société a expliqué que compte tenu de ce qui s'est passé ces derniers mois, il a voulu garder une certaine confidentialité sur l'activité.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°10.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 11 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Installation d'un dispositif "alerte agression hôpital".

Rapporteur : M. B. GUTTIN.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Bernard. Des questions sur ce rapport ?
... Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur GUTTIN. Juste un commentaire. Évidemment, nous allons voter ce rapport, mais je l'avais déjà dit lors de précédents conseils municipaux, on se retrouve à voter des rapports en lien avec les fonctions régaliennes de l'État. Nous allons voter pour renforcer l'aspect sécurité. Dans un autre rapport nous allons voter une subvention pour une école... donc, sur l'éducation, la santé, la sécurité. Donc, j'attire simplement l'attention de tous les élus présents ici sur le fait que l'état se désengage, et d'ailleurs vous avez dit tout à l'heure lors de la présentation budgétaire, que vous avez moins de budget, moins de dotations et en plus, on se retrouve à gérer les principales problématiques qui devraient être gérées en central par l'État.

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Sur ce point-là, on se retrouve Monsieur GIRISIT, mais il est de notre devoir d'assurer la sécurité de nos concitoyens. Comme vous le savez, la Police Nationale s'est associée à la Police Municipale lors de la fermeture du commissariat le soir, les week-ends et les jours fériés. C'est une première, cela ne s'est jamais vu. On ne peut pas laisser les choses en l'état. C'est un passage obligé. Mais on peut regretter effectivement que l'État se soit désengagé, mais aujourd'hui, le fait est que, comme je le disais, la sécurité est une priorité.

Madame ZAK ?

Mme W. ZAK.- Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste avoir une pensée pour l'infirmière qui a été tuée dans le cadre de ses fonctions la semaine dernière, en espérant que ce bouton ne soit pas enclenché. Également aussi une pensée pour sa

famille et ses collègues qui ont dû subir ce traumatisme.

M. le Maire.- Vous avez raison. Si toutefois on peut servir d'exemple, parce que pour ce bouton d'alerte qui a été mis en place avec l'aide de la région, la ville de Saint-Priest était précurseur. D'autres communes commencent à prendre exemple sur ce que nous avons mis en place. Si cela peut porter ses fruits pour éviter qu'il y ait d'autres morts, ce sera cela de gagné. Effectivement, espérons que cela puisse porter ses fruits.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°11.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 12 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Mise en œuvre d'un dispositif « intelligence augmentée (IA) » associé aux caméras de vidéoprotection.

Rapporteur : M. B. GUTTIN.- Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Bernard. Des remarques sur ce rapport ? ... Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur GUTTIN. Nous allons nous abstenir sur ce rapport parce que nous pensons que l'utilisation des caméras orientées en l'absence d'un cadre juridique pourrait aboutir à des profilages. Vous avez pris comme référence la loi relative concernant les Jeux Olympiques, et c'est la seule je crois. De ce fait, tant que nous n'aurons pas une analyse

mature juridique de l'encadrement des caméras augmentées, il nous paraît insuffisant de suivre la position de la ville. Nous allons donc nous abstenir sur ce rapport.

M. le Maire. - Ce n'est pas de la détection faciale.

M. B. GUTTIN. - Vous avez fait état de la loi concernant les jeux olympiques et paralympiques, mais pas uniquement, vous avez aussi les orientations du conseil constitutionnel. Il faut savoir que le Conseil Constitutionnel a retenu justement tout ce qui touchait aux personnes. Il a émis quelques observations. Et nous avons quand même le Préfet qui doit l'autoriser. On a aussi le contrôleur qui doit venir le vérifier avec la société qui va le mettre en place. Au-delà de tous ces contrôles, je ne vois pas ce qu'on pourrait dire de plus.

M. le Maire. - Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL. - Merci. Nous n'avons pas de position catégorique ou de principe sur ce type d'évolution de la vidéo-surveillance, et sommes donc plutôt enclins à nous référer aux dispositions réglementaires et recommandations des organismes compétents.

L'intégration de l'IA dans la vidéosurveillance publique n'est pas un élément anodin. Comme le mentionne la CNIL : « De tels dispositifs ne sont en aucun cas un simple « prolongement » technique des caméras existantes. Ils modifient leur nature même par leur capacité de détection et d'analyse automatisée. Ils posent, par conséquent, des questions éthiques et juridiques nouvelles. »

Ces dispositifs nouveaux sont certes susceptibles de rendre des services importants en matière de sécurité en permettant

d'anticiper des infractions et de mobiliser suffisamment tôt les services de police, mais ils posent des questions éthiques légitimes. Et d'ailleurs, il est dommage que ce rapport n'ait pas été discuté en Conférence des Présidents compte tenu de son enjeu.

Il s'agit par nature de dispositifs très intrusifs, capables d'analyser et d'alerter sur un nombre de personnes dans un lieu, leurs caractéristiques (port d'un masque, vêtements...) ou encore leur comportement (regroupements, chahuts, infractions...). Bien évidemment, le rapport le précise, il s'agit de dispositifs encadrés. Aujourd'hui leur utilisation est réservée à des situations particulières, situations que vous jugez suffisamment habituelles dans notre ville pour en faire usage.

La Loi sur laquelle vous appuyez votre rapport mentionne une utilisation de cette technologie « à titre expérimental, (je cite) à la seule fin d'assurer la sécurité de manifestations sportives, récréatives ou culturelles qui, par l'ampleur de leur fréquentation ou par leurs circonstances, sont particulièrement exposées à des risques d'actes de terrorisme ou d'atteintes graves à la sécurité des personnes ».

Il y a, à notre sens, un abus d'interprétation du texte initialement débattu et voté pour les jeux olympiques et paralympiques, en l'appliquant indifféremment à Music en Ciel, aux journées du patrimoine, aux Myriades, au Raid urbain, à la foire aux plantes, etc., et même au cinéma et au théâtre de manière continue ! Sommes-nous ici réellement sur le type de manifestations visées par la Loi à savoir « qui, par l'ampleur de leur fréquentation ou par leurs

circonstances, sont particulièrement exposées à des risques d'actes de terrorisme ou d'atteintes graves à la sécurité des personnes » ?

La CNIL a émis un avis défavorable dans son rapport 2022 à l'extension de ce système en l'état et a appelé il y a quelques jours à « *une réflexion d'ensemble sur le juste usage de ces outils dans l'espace public* » en raison du niveau d'intrusion important de ces systèmes.

Nous ne vous suivrons donc pas sur cette utilisation à notre sens abusive et non discriminée de la Loi 2023-380 et émettons même de sérieux doutes sur la validité de cette interprétation.

M. le Maire. - Très bien. Je veux quand même rappeler qu'on n'est pas sur des reconnaissances faciales, on n'est pas en train de fliquer les gens. Et je voudrais vous rappeler un malheureux souvenir : si la ville de Nice, un certain 14 juillet, avait pu être équipée de ce genre de système, il n'y aurait pas eu ce qui s'est passé, ou en tout cas on n'aurait pas eu le même nombre de morts, parce qu'il y aurait eu effectivement détection d'un véhicule poids lourd qui n'avait rien à faire sur la croisette, et autant dire que ce genre d'installation aurait été la bienvenue. Je ne veux pas dramatiser le débat. On n'est pas dans une ville où il se passe des choses extraordinaires, on n'est pas à l'abri non plus de quoi que ce soit. La technologie aujourd'hui permet de pouvoir adapter nos caméras et peut-être de pouvoir prévenir des choses qui pourraient se passer. Cela s'arrête là.

Votre décision, votre interprétation et votre vote, je les

entends très bien et je les respecte. Je voulais juste vous dire qu'à un certain moment, si l'intelligence augmentée avait été présente, peut-être qu'on aurait pu sauver des vies. Je vous remercie.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°12 à la majorité par 36 voix pour et 5 abstentions (G. GRANDVAL, Ph. ROLLAND/Rassemblement Citoyen pour Saint-Priest, V. MOREIRA, Z. GIRISIT/Les Écologistes, W. ZAK/La France Insoumise)

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 13 - URBANISME : Cession d'une partie du chemin rural du petit Parilly.

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

Je voudrais vous demander d'accepter mes excuses, je vais vous quitter avant la fin de la session de ce conseil pour un déplacement professionnel. Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Frédéric. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°13.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

(Départ de M. F. JEAN)

Rapport n° 14 - URBANISME : Parvis du cinéma - Convention de servitude ENEDIS.

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du rapport

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°14.

Je vous remercie.

Puisqu'on parle du cinéma, la date d'ouverture est annoncée, donc avant la fin de l'année, nous pourrons profiter du nouveau cinéma.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 15 - URBANISME : Convention d'occupation du domaine public avec la SA Aéroports de Lyon - Groupe Scolaire Les Marendiers

Rapporteur : VERGNON.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ? ...
Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Oui, une question. Nous sommes bien évidemment favorables aux mesures de suivi des nuisances sonores sur notre commune. Ces éléments permettront sans doute d'objectiver les nuisances aériennes. Pouvez-vous nous préciser sous quelles modalités ces mesures seront communiquées au public ?

Mme S. VERGNON.- Oui, en transparence totale.

M. le Maire.- J'ai envie de dire de la même manière que lorsque nous aurons les premières mesures qui ont été demandées par rapport à ce qui a été installé. Il n'y a pas de souci.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°15.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 16 - LOGEMENT : Renouvellement des permanences accueil, d'information et d'orientation (AIO) des jeunes sur les questions liées au logement.

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Laurence. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°16.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 17 - LOGEMENT : Modification de la convention liée au dispositif d'aide complémentaire au relogement dans le cadre du NPNRU.

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

Il me semble important de vous rappeler que la ville n'a aucune obligation de versement de ces primes et de cette démarche qui reflète la volonté de la municipalité d'accompagner au mieux les San-Priods concernés, obligés de céder leur appartement.

M. le Maire.- Merci Liliane. C'est une délibération qu'on serapeut-être amené à de nouveau présenter en fonction des cas particuliers.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°17.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 18 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Acquisition par préemption d'un appartement situé 20 rue Mozart (NPNRU Bellevue).

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Liliane. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°18.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 19.- DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Programmation 2023 du Contrat de Ville.

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Liliane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°19.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 20 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN/POLITIQUE DE LA VILLE : Avenant n° 1 à la convention-cadre renouvellement urbain de la Métropole de Lyon.

Rapporteur : Mme L. ROCHE.- *Présentation du rapport*

C'est un rapport un peu plus technique.

« [...] L'avenant n° 1 à la convention-cadre, examiné en comité d'engagement de l'ANRU le 19 septembre 2022, permet notamment d'intégrer à celle-ci :

- *la reconstitution de l'offre démolie pour l'ensemble des sites [...] »*

Les opérations de recyclage, ce sont des bâtiments qui ne sont pas entièrement démolis, ils sont simplement vidés de

leurs occupants et restructurés intérieurement et extérieurement.

« [...] L'avenant n°1 à la convention-cadre permet également d'abonder l'enveloppe dédiée aux minorations de loyers pratiquées par les bailleurs sociaux pour faciliter le relogement.[...] »

C'est quand on est locataire, qu'on change de logement, que le logement est forcément plus cher, donc il y a effectivement une enveloppe qui permet de minorer le loyer pour ceux qui sont obligés de déménager.

M. le Maire.- Merci Liliane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°20.

Je vous remercie.

Liliane je te laisse faire un point sur les acquisitions/relogements ?

Mme L. ROCHE.- Je vais effectivement vous faire un petit point sur les avancées des acquisitions et du relogement du projet de renouvellement urbain. On parle de Bellevue, Mozart et Chopin.

(Projection d'un Powerpoint)

Avancée des acquisitions et du relogement du projet de renouvellement urbain Centre-ville Bellevue à Saint-Priest

Les opérations d'acquisition et de relogement sont vraiment des opérations distinctes. On essaie de les gérer conjointement, mais elles sont vraiment très indépendantes.

Les immeubles concernés par la démolition et la restructuration (174 logements)

Sur cette vue aérienne du quartier, vous avez trois couleurs pour les bâtiments qu'on a identifiés avec des lettres.

Les bâtiments verts sont des bâtiments concernés par des réhabilitations, un plan de sauvegarde. Les occupants de ces bâtiments restent occupants. On ne les déloge pas.

La réhabilitation des bâtiments se fait par l'isolation extérieures, par les parties communes (boîtes aux lettres, entrées, parkings, mise aux normes des parties handicapées), par un changement d'esthétique, par le (? *Inaudible*) de balcons souvent, par l'étanchéité des toits.

Les bâtiments noirs sont les bâtiments à démolir.

Et les bâtiments jaunes ne seront pas démolis, néanmoins qui sont vidés de leurs occupants puisque ces bâtiments vont être en réfection totale, extérieure et intérieure, c'est-à-dire qu'on ne garde que l'ossature du bâtiment.

Les acquisitions se font par la Métropole et non pas par la Ville. Ce n'est pas la Ville qui achète les appartements, mais bien la Métropole, en liaison étroite avec la Ville cela va de soi.

Les acquisitions se portent sur les bâtiments O, C, A, et J. Cela représente 122 logements. Au-dessus, vous voyez qu'il y a effectivement la restructuration et la démolition de 174 logements. Le différentiel entre 122 et 174, ce sont les

appartements qui appartiennent soit à des bailleurs sociaux, soit à la Ville. Les 122 logements, eux, appartiennent à des particuliers et là, les démarches sont un peu plus complexes. Il y a 181 ménages à reloger. Là aussi il y a un différentiel. Les équipes ont fait un diagnostic en janvier 2020 pour faire le recensement des occupants. Il y avait des personnes qui étaient hébergées ou décohabitants.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Avancée des acquisitions et du relogement (chiffres au 1er mai 2023)

Acquisitions : 55% des propriétaires ont accepté l'offre de prix. Le principe c'est que quand la métropole se déplace chez les habitants par le biais d'un service qui s'appelle la DFI, il évalue l'appartement et derrière, il envoie une offre écrite au propriétaire. Le propriétaire accepte l'offre ou ne l'accepte pas. S'il accepte, la procédure d'achat s'enclenche. S'il refuse, une négociation se met en place. Certains propriétaires n'acceptent pas l'offre et dans ce cas-là, il y a soit une négociation avec la Métropole, soit un blocage au niveau des actions.

Au niveau des propriétaires occupants, on est à 39 offres acceptées qui représentent 59% du total.

Et pour les propriétaires bailleurs, on est à 28 offres acceptées sur 56, soit 50%.

Quand les propriétaires vendent l'appartement - et c'est pour cela qu'il faut bien distinguer le relogement de l'acquisition - un propriétaire peut tout à fait vendre un appartement à la Métropole, auquel cas il n'est pas dans l'obligation de quitter l'appartement immédiatement, s'il

n'a pas encore trouvé l'appartement qu'il souhaite. Dans ce cadre-là, la Métropole fait signer ce que l'on appelle une convention d'occupation temporaire, c'est-à-dire que le propriétaire devient locataire de la Métropole et il paye un loyer qui est modique puisque c'est à peu près l'équivalent des charges. Cela permet au vendeur de pouvoir prendre le temps de trouver l'appartement qui lui convient.

Aujourd'hui, on a encore 55 accords à trouver avec ces 122 ménages pour effectivement finaliser l'opération. Mais on n'est plutôt pas mal au niveau de l'avancée du projet.

Relogement :

Si on lit le tableau de façon globale, sur les 181 ménages à reloger, on a 46% des ménages qui sont relogés depuis juillet 2020. C'est très bien, néanmoins on voit que les pourcentages élevés sont plus précisément sur les locataires, que ce soit du parc privé ou du parc social, ou les hébergés ou décohabitants. On a un peu plus de peine, puisqu'on est à 28%, au niveau des propriétaires occupants. Il reste encore un peu de travail. Les équipes - et j'en profite pour les remercier - sont attentives aux souhaits de ceux-ci et essaient de trouver des solutions à la hauteur de leur attente donc cela prend un peu plus de temps. Ce n'est pas évident, c'est toute une vie pour certains. Il faut qu'ils puissent réfléchir, trouver l'appartement qui leur convient. Donc cela avance un peu moins vite, néanmoins on avance. On est assez positif sur ce dossier. On a une échéance où on devrait avancer de façon un peu plus agressive d'ici fin 2025. Aujourd'hui, on est en 2023, on a un petit peu de temps devant nous.

Je vous ai préparé également un petit état, parce qu'on passe régulièrement des délibérations concernant des acquisitions de la Ville pour constituer une enveloppe de logement d'échange.

- Aujourd'hui, 19 logements sont déjà propriétés de la Ville : 1 logement à Beauséjour
- 9 logements à Bellevue
- 6 logements sur l'Ermitage
- 2 logements sur les Alpes
- Et 1 logement sur Alpes Azur.

Sur les 19 logements propriétés de la ville, on a :

- 3 biens avec compromis en cours, suite aux délibérations qu'on a pu passer
- 8 biens proposés à la vente
- 4 biens à venir qui seront proposés très prochainement à la vente
- 3 biens en attente de travaux : quand la ville acquiert un appartement, il y a des travaux qui sont faits, des remises en conformité, des travaux de propreté pour que les futurs occupants aient un minimum de travaux à faire. La prime de (X € ?) qui est proposée pour travaux en cas de logement d'échange est plus pour une mise au goût des futurs occupants plutôt que des travaux lourds que la Ville prend en charge.
- 1 logement projet : Sur Mozart, nous avons un appartement dans le bâtiment K, allée 31, au troisième étage qui sert de présentation. Il a été remis au propre et surtout il y a une exposition de ce que va être le quartier, avec des projections du quartier dans le futur. On propose aux futurs acheteurs de visiter cet appartement pour qu'ils

se rendent compte (parce que c'est compliqué de se projeter), de ce que sera le quartier notamment de Mozart dans quelques années. Il ne sera pas du tout comparable à ce qu'il est aujourd'hui.

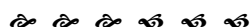
- 3 biens supplémentaires en cours d'achat, qu'on a passé en délibération : un dossier sur l'Ermitage en janvier et deux logements sur Mozart : une délibération en avril et une que j'ai passée tout à l'heure.

Voilà ce que je peux vous dire de l'avancée des acquisitions. Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- Pas de question particulière. Je rappelle juste que c'est en 2014 que nous avons récupéré le dossier en priorité régionale, qui avait été, je le rappelle, sorti des radars de l'État. Et j'ai envie de dire, bien nous en a pris, parce qu'on se retrouve aujourd'hui devant des difficultés sur la solidité des balcons de pas mal d'immeubles. Certains sont d'ores et déjà condamnés pour éviter que les balcons se cassent la figure. C'est un sujet qui est quand même extrêmement lourd. Chaque situation est une situation différente. On reste extrêmement attentif.

Et je rappelle également, puisqu'on a passé le Compte administratif, que la Ville a participé à hauteur d'à peu près 20 M€ sur ce renouvellement urbain. Ce n'est donc pas neutre de le rappeler.

Merci pour cette présentation.



On passe aux dossiers suivants et on va retourner au théâtre, (cela faisait longtemps !) : Stéphane PEILLET.

M. S. PEILLET.- Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Tout

d'abord deux rapports sur la réhabilitation du théâtre Théo Argence.

Rapport n°21.- MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°11 : Serrurerie - machinerie - menuiserie - équipements scéniques - Avenant n°9

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

À la suite d'aléas :

La mise en service des treuils de la cage de scène pour un montant de 1 780,00 € HT (des défaillances ont été observées sur les treuils de la cage scène à la suite d'une exposition prolongée à la poussière et à l'humidité, liées à l'allongement de la durée du chantier. Le montant comprend l'intervention d'un électromécanicien pour la mise en service de ces treuils.)

À la suite d'un oubli de la MOE (BET fluides) :

La mise en place d'un chevêtre sur le gril de la cage de scène pour un montant de 1 516,00 € HT. (Il s'agit d'un ouvrage de renfort au droit de la découpe d'une plaque de caillebotis de la cage de scène pour le passage du rideau de déluge afin d'offrir la même résistance du gril en tout point. L'étude d'exécution de ce réseau étant à la charge du titulaire du lot n° 9, elle n'a été réalisée qu'en cours de chantier, d'où la demande tardive de mise en place du chevêtre dont ni la nécessité, la position, la nature, la dimension ne pouvaient être connues préalablement à cette étude. Cette disposition étant nécessaire, elle aurait dû être initialement retenue et figurer sur les dessins marché des réseaux de plomberie ayant servi de base à la synthèse.

Il s'agit donc d'un oubli du BET fluides).

Le montant du présent avenant est de 3 296,00 € HT, ce qui fait une augmentation globale par rapport au marché initial pour ce lot 11, de 1,30%.

Rapport n° 22 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Avenant n°14 au lot n°2 : Gros œuvre étendu - Avenant n°7 au lot n°3 : Couverture - étanchéité - Avenant n°7 au lot n°6 : Plâtrerie - plafonds suspendus - peinture - Avenant n°6 au lot n°8 : Sols souples - sols durs

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

Lot 2

À la suite d'aléas :

- Le remplacement de composants du groupe électrique sur la plateforme élévatrice au sous-sol de la cage de scène comprenant la fourniture et le remplacement des pièces défectueuses pour un montant de 7 938,84 euros HT. Le remplacement de ces pièces défectueuses est lié aux importantes venues d'eau au sous-sol (on en avait parlé), y compris dans la fosse de la plateforme, à la suite de plusieurs épisodes d'importantes intempéries en 2022. Celles-ci avaient occasionné la mise en charge du réseau d'évacuation d'eaux usées du concessionnaire sur la voirie, et impacté celui du bâtiment qui n'était alors pas équipé de clapets anti-retours
- Des reprises diverses en façade sur le perron, pour un montant total de 7 315,00 euros HT. (La reprise d'un impact sur l'isolant thermique extérieur en façade Nord. La reprise de l'impact en façade Nord est liée à une cause

qui n'a pu être établie avec précision.

- La reprise de pans de la façade patrimoniale (Est) à la suite de l'altération importante de surfaces peintes (écaillage, larges auréoles) au droit des deux boîtes à eau défectueuses, posées par le titulaire du lot n°3 dont les fuites importantes et répétées ayant généré une présence d'eau inhabituelle sur et à l'intérieur de la paroi sont à l'origine. La prestation comprend la dépose de la peinture abîmée, la préparation du support et la remise en peinture. La reprise est liée à un manquement de l'entreprise SNEC, titulaire du lot n°3, qui a été informée que le montant de ce poste serait déduit de sa prochaine situation.
- Le rebouchement d'une trémie existante sur le perron de la façade Est, obstruée par une grille existante détériorée. Le vide sanitaire présent sous l'emmarchement existant n'étant plus utilisé, il a été décidé de condamner cette trémie par un rebouchement maçonné. Le rebouchement est lié à l'état de la grille existante qui a subi des altérations au long du chantier, dont une importante déformation qui ne permet pas de la conserver. Soit un montant total de 15 253,84 € HT.

À la demande du maître d'ouvrage :

- Le déplacement de 3 bungalows côté Avenue Jean Jaurès (y compris le raccordement des bungalows déplacés aux réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées).
- La modification des clôtures de chantier (à l'angle Sud-Est du bâtiment afin de libérer l'emprise du futur parvis tout en maintenant un accès depuis l'extérieur de la zone

bar jusqu'à la fin du chantier. Ces prestations complémentaires correspondent aux demandes faites à l'entreprise afin de permettre le démarrage des travaux du parvis sur la place Ferdinand Buisson, il s'agit d'une demande liée à l'ordonnancement des deux chantiers, dont les modalités ne pouvaient être connues initialement)

Pour un montant total de 9 497,50 euros HT dont les imputations sont ventilées par ailleurs selon le tableau de suivi d'analyse des retards des délais (document fait par HBAAT) au prorata des responsabilités.

Le montant du présent avenant est de 24 751,354, ce qui fait une augmentation globale par rapport au marché initial de 14,26%.

Lot 3

À la demande du Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS) :

Les travaux complémentaires de sécurité suivants pour un montant de 5 580,92 euros HT :

- La fourniture et la pose de linéaires complémentaires de lignes de vie en toiture de la zone bar
- La fourniture et la pose de deux barres de préhension supplémentaires en toiture de la zone bar et en toiture de la cage d'escalier principale

(Ces postes sont liés à une demande du CSPS, sur des ouvrages qui avaient été validés en phase étude par le Maître d'Ouvrage ainsi que le coordinateur Sécurité Protection de la santé)

À la demande du Maître d'Ouvrage :

Intégration de deux potelets supports de la nouvelle

signalétique (positionnée sur la toiture de la zone bar et traversant le complexe d'étanchéité)

À la demande de la MOE pour un montant de 2 438,00 € HT :

- La fourniture et la pose d'un capot sur le conduit de cheminée de la chaufferie (comprenant un capot en aluminium anodisé et deux sorties pour les réseaux du lot n°9 avec collerettes étanches. Il est un ouvrage qui aurait dû être décrit et qui ne l'a pas été, il s'agit d'un oubli dans les pièces marché de ce lot, et donc imputé à l'économiste.

Le montant du présent avenant est de 9 586,92,00 € HT, ce qui porte l'augmentation globale par rapport au marché initial à 13,69%.

Lot 6 :

À la demande du contrôleur technique :

- Des compléments de traitements en plâtrerie dans le salon privatisable pour un montant de 2 012,90 euros HT. (destinés à isoler au feu ce local du reste du foyer (atrium et circulations) suite à un avis suspendu du contrôle technique émis à l'occasion du compte rendu de visite 65, les dispositions initialement prévues n'ayant pas soulevé de remarques de la part de ce dernier).

Le montant du présent avenant est de 2 012,90 € HT ce qui porte l'augmentation globale par rapport au marché initial de 39,33 %.

Lot 8 :

À la demande de la MOE :

- La fourniture et la pose d'un primaire et d'un ragréage

fibrés sur les planchers techniques du R+2 dans les ailes existantes afin de permettre la pose du sol souple prévu au présent marché pour un montant de 3 699,00 euros H.T. (Dans les ailes existantes afin de permettre la pose du sol souple prévu au présent marché. Il n'y a habituellement pas de ragréage sur ce genre de planchers, conçus pour recevoir « un revêtement en pose libre type moquette ou PVC » d'après les données du fabricant, directement sur les dalles. La pose collée du sol souple décrite au CCTP n'est donc pas adaptée à ce support. Un produit différent aurait dû être décrit pour ces planchers techniques, les sols souples de type marmoleum ne pouvant supporter une pose libre. L'imputation est donc à l'économiste).

Le montant du présent avenant HT est de 3 699 € HT, ce qui fait une augmentation par rapport au marché initial de 7,55 %.

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? ...
Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Merci Monsieur le Maire. Nous sommes pour ce projet.

M. le Maire.- C'est une bonne chose.

M. Z. GIRISIT.- Par contre, nous dénonçons ces avenants. Vous avez mentionné l'assistance à maître d'ouvrage, les raisons structurelles... Je voulais rappeler pourquoi les Ecologistes et la France Insoumise, nous nous abstenons sur ces rapports.

M. le Maire.- D'accord. On ne va pas répéter cinquante fois la même chose. Vous poserez la question à Mme MOREIRA quand vous la verrez, pourquoi les travaux de certains collègues

sont arrêtés et pourquoi des travaux de certains collèges de la Métropole prennent 30% sur les budgets prévus.

Je remercie M. ROLLAND et Mme BOIRIVENT d'avoir pu se libérer pour la visite du théâtre. Si vous étiez venus, vous auriez pu vous rendre compte vous-mêmes de ce qu'est ce nouvel équipement qui est quasiment terminé pour les San-Priods. Cela aurait été l'occasion de pouvoir apprécier les quelques avenants que nous avons passés.

M. Z. GIRISIT.- Nous serons présents à l'inauguration, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Oui, mais vous savez, il n'y a pas que les inaugurations. Il y a aussi les visites entre-temps, les commissions, Les commémorations aussi à certains moments, où l'on aurait plaisir à vous voir de temps en temps.

Je sou mets le **rapport n° 21** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°21 à la majorité par 37 voix pour et 3 abstentions (V. MOREIRA, Z. GIRISIT/Les Écologistes et W. ZAK/La France Insoumise)

Je sou mets le **rapport n° 22** au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°22 à la majorité par 37 voix pour et 3 abstentions (V. MOREIRA, Z. GIRISIT/Les Écologistes et W. ZAK/La France Insoumise)

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 23 - MARCHÉ PUBLIC ET TRAVAUX Travaux de réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°17 : Chauffage - Ventilation - Climatisation - Désenfumage mécanique - Plomberie sanitaire - Protection incendie - GTC - Avenant n°13

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

Deux étapes dans cet avenant :

À la demande du maître d'œuvre :

- Modification des prestations relatives à la cheminée de la chaufferie (validée par le bureau de contrôle), conséquence de l'optimisation des réseaux d'évacuation de fumée (verticaux et horizontaux) permettant de ne pas déposer ladite cheminée et de maintenir le tubage vertical existant pour les deux chaudières (existante + nouvelle), pour un montant négatif anecdotique de - 98,66 € HT. Ce montant intègre la suppression des prestations suivantes : remplacement du conduit vertical de la cheminée de la chaufferie (article 2.1 2.5) et des brasseurs d'aire phase 2 (article 2.1 2.5) qui ne sont plus nécessaires du fait du remplacement du système de ventilation sur le bâtiment B.
- Travaux de raccordement des eaux usées et eaux vannes sous dalle pour les blocs sanitaires collectifs du bâtiment B, pour un montant de 7 200,00 € HT. Ces travaux sont rendus nécessaires dans la mesure où le raccordement sur dalle, tel que prévu au CCTP, ainsi que sur les plans joints au marché, n'est pas possible compte tenu de l'encombrement réduit dans le bloc sanitaire et du manque de pente pour

l'évaluation que cela occasionnerait.

À la suite d'aléas :

- Des travaux de raccordement provisoire du réseau de chauffage du bâtiment C sur le nouveau réseau de chauffage du bâtiment B, pour un montant de 5 840,00 € HT. Cette demande de raccordement provisoire est motivée par le décalage du planning EXE, lié à l'abandon de chantier par l'entreprise ERB (titulaire du lot n° 06 « ITE FACADE »), ce qui décale la fin des travaux. Le bâtiment C doit être chauffé jusqu'au déménagement des élémentaires dans le bâtiment B réceptionné.

Le montant du présent avenant est de 12 941,34 €, ce qui fait une augmentation pour ce lot n°17 de 39,78%.

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°23.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 24 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - lot n°3 : Fourniture de volailles fraîches - Avenant n°4

Rapporteur : Mme D. CORSALE.- *Présentation du rapport*

La ville de Saint-Priest a fait le choix de repas scolaires de qualité préparés par les agents de la cuisine centrale

municipale, repas qui favorisent la découverte culinaire et l'éducation nutritionnelle.

Ces repas respectent la loi EGALIM et les préconisations du GEMRCN (Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition).

Afin de mettre en œuvre cette ambition la ville a conclu un certain nombre de marchés avec des fournisseurs de denrées alimentaires.

Malgré l'inflation, la ville a décidé de maintenir la qualité et la quantité des repas servis aux enfants.

C'est pour cela que nous devons répondre aux demandes de révision de prix des fournisseurs qui comme vous le savez sont confrontés à des hausses significatives portant sur différents postes composant le prix des denrées alimentaires.

Concernant cet avenant n° 4, il s'agit de la fourniture de volailles fraîches et l'accord-cadre avec la Sté de Distribution Avicole SDA. Il s'agit d'approuver l'augmentation des prix du bordereau des prix unitaires, afin de tenir compte de la hausse des prix des volailles.

La liste des produits est annexée à cet avenant.

L'entrée en vigueur sera effective à la notification du présent avenant jusqu'au 30 septembre 2023.

Au regard de ces éléments, je vous propose, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique

- D'approuver la conclusion de l'avenant n°4 relatif à la fourniture de denrées alimentaires - lot n°3 : Fourniture

de volailles fraîches (marché public n°2020039) avec la SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION AVICOLE,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre comptable

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Doriane. Y a-t-il des questions ? ...

(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°24.

Je vous remercie.

Rapport n° 25 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : : Fourniture de denrées alimentaires - Avenant n°4 au lot n°2 : Fourniture de charcuterie et de viande de porc fraîche - Avenant n°6 au lot n°4 : Fourniture de produits laitiers et divers (hors BIO)

Rapporteur : Mme D. CORSALE.-

Présentation du rapport

C'est le même contexte inflationniste évoqué dans la délibération précédente qui impacte le marché de fourniture de charcuterie et viande de porc fraîche (lot 2) et de produits laitiers hors bio (lot 4).

Ce marché a été conclu sous la forme d'un accord cadre, son titulaire est la société POMONA PASSION FROID.

Il a déjà donné lieu à la conclusion d'avenants, mais devant la permanence de la hausse des différents postes composant le prix de ces denrées alimentaires, les pouvoirs publics ont adopté une réglementation particulière. Il s'agit de la « circulaire sectorielle restauration collective n°6380/SG »

du 29/11/2022.

Cette circulaire vise à assurer la poursuite de l'exécution des marchés publics touchés par la flambée des prix et une juste rémunération de l'ensemble des acteurs de la filière. Elle permet également d'éviter les avenants successifs d'augmentation de certains prix du bordereau de prix unique (BPU).

La circulaire recommande aux acheteurs d'insérer dans leurs marchés des clauses de prix révisibles, soit sur la base des prix réellement constatés sur les marchés (cotations dites RNM « Réseau des Nouvelles des Marchés », cours ou mercuriales), soit sur la base d'une formule de révision, soit en combinant les deux.

Par rapport à l'objet desdits marchés, nous vous proposons de retenir l'indice RNM qui permettra une indexation faisant varier les prix au plus juste par rapport à l'évolution des prix réellement constatés sur les marchés de denrées alimentaires et de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de prix à la baisse sur certains produits

Nous vous proposons donc, sur la base de la circulaire et des justificatifs apportés par le titulaire, de modifier le marché dans ce sens à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le détail des modifications est mentionné dans le projet de délibération qui vous est proposé.

Au regard de ces éléments, je vous propose, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique

- D'autoriser la conclusion de l'avenant n°4 relatif à la

fourniture de denrées alimentaires - lot 2 : Fourniture de charcuterie et de viande de porc fraîche (marché public n°2020038) avec POMONA PASSION FROID

- D'autoriser la conclusion de l'avenant n°4 relatif à la fourniture de denrées alimentaires - lot 4 : Fourniture de produits laitiers et divers (Hors BIO) (marché public n°2020040) avec POMONA PASSION FROID
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants - De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 011

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Doriane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je soumetts ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°25.

Je vous remercie. Je vous rappelle que malgré tous ces avenants, nous n'avons pas augmenté les tarifs de la cantine.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 26 - MARCHÉS PUBLICS ET TRAVAUX : Création d'un merlon acoustique en limite de l'autoroute A43 au niveau du chemin de Teyssin à Saint-Priest - protocole d'accord transactionnel

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Un avenant très technique pour un simple merlon de terre ; vous allez voir toutes les problématiques qu'on a pu avoir.

- Présentation du rapport -

M. le Maire.- Merci Stéphane. Je crois qu'il est en train d'être terminé, voire qu'il est terminé.

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je soumetts ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°26.

Je vous remercie. Vous voyez que pour le bien-être de nos concitoyens, nous ne reculons devant rien.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 27 - ÉDUCATION : Règlement de fonctionnement des accueils périscolaires des écoles maternelles et élémentaires.

Rapporteur : Mme D. CORSALE.- *Présentation du rapport*

Le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires définit les modalités d'inscriptions et de fonctionnement de ces temps d'accueil.

Pour la rentrée 2022 des modifications avaient été apportées essentiellement pour préciser des éléments liés à l'alimentation et en particulier aux Projets d'Accueils Individualisés, afin de garantir la meilleure sécurité possible pour les enfants concernés.

Cette mise à jour effective à la rentrée prochaine, définit les modalités d'inscription, de règlement des factures, la sécurité des enfants et précise les droits et obligations des familles.

Ce nouveau règlement facilitera tout à la fois la lisibilité pour les familles et le personnel encadrant.

Il est une avancée concrète dans le cadre du PEDT (Projet

éducatif territorial) vers une plus forte cohérence et une continuité éducative réelle entre les différents temps de l'enfant.

Vous trouverez ci-dessous la liste des points modifiés.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

- D'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des accueils périscolaires applicable à compter du 1er septembre 2023 tel que joint en annexe
- De dire que ce nouveau règlement s'applique aux inscriptions périscolaires effectuées en vue de la rentrée 2023

Et je voulais terminer si vous me le permettez Monsieur le Maire, par une petite citation de Mme Simone Veil :

« L'éducation peut contribuer à l'apprentissage du respect des droits de l'homme et des valeurs fondant la citoyenneté »
Je vous remercie.

M. le Maire. - Merci Doriane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°27.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 28 - ÉDUCATION : Versement d'une contribution municipale à l'OGEC de l'école privée Jeanne d'Arc de Saint-Priest.

Rapporteur : Mme D. CORSALE.-

Présentation du rapport

Les communes ont l'obligation d'assurer les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour répondre au principe de parité entre l'enseignement privé et public.

Vous trouverez dans cette délibération la liste de ces dépenses.

Le montant est actualisé chaque année pour cet exercice. Il résulte de la prise en compte de l'ensemble de ces éléments un coût par élève, comme suit :

598,69 euros pour un élève en élémentaire

1 739,07 euros pour un élève de maternelle (coût qui inclut la mise à disposition d'ATSEM pour les maternelles)

Soit un montant de 236 655,07 euros pour 241 élèves scolarisés en 2022-2023.

Le montant de l'année précédente était de 241 776,24 euros pour 233 élèves.

Aussi, je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

Vu la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, notamment l'article 11

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012

Vu le Code général des collectivités territoriales Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L.442-5

Vu la convention signée le 28 septembre 2020

Vu les délibérations n°2020_035 du 30 janvier 2020 et n°2018_056 du 26 avril 2018

Vu la commission Enseignement - Éducation - Jeunesse du 22 mai 2023

- D'approuver le versement d'une contribution de 236 655,07 € à l'OGEC Jeanne d'Arc de Saint-Priest au titre de l'année 2022-2023 :

- 140 864,67 € concernent 81 élèves de maternelle
- 95 790,40 € concernent 160 élèves d'élémentaire

- De dire que la dépense sera imputée au chapitre 65

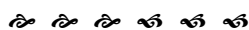
M. le Maire.- Merci Doriane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°28.

Je vous remercie.



Rapport n° 29 - JEUNESSE ET ENFANCE : Convention d'objectifs et de financement 2023-2024 "Prestation de service Jeunes" avec la Caisse d'allocation familiale du Rhône.

Rapporteur : Mme F. SAHOULI.-

Présentation du rapport

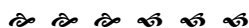
M. le Maire.- Merci Farida. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°29.

Je vous remercie.



Rapport n° 30 - JEUNESSE ET ENFANCE : Récompense pour les élèves San-Priods reçus au Baccalauréat avec mention année 2022-2023.

Rapporteur : Mme F. SAHOULI.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Farida. Un moment très attendu des bacheliers. Je trouve que c'est vraiment gratifiant.

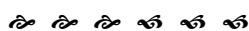
Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°30.

Je vous remercie.



Nous passons au rapport n° 31 sur l'aménagement du territoire. Un sujet qui va nous préoccuper pendant quelque temps je pense.

Rapport n° 31 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Adhésion au Comité pour la liaison européenne Transalpine dit "La Transalpine"

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Je pense que cela peut appeler quelques commentaires. Je vous donne la parole Monsieur GIRISIT.

M. Z. GIRISIT.- Merci Monsieur le Maire.

Notre groupe les Écologistes et La France Insoumise sommes pour ce type de projet sur le fond mais contre sur la forme tel qu'il est actuellement présenté. Nous œuvrons pour le

développement du fret qui a un bilan carbone plus réduit que les transports routiers actuels. Pour quelles raisons ?

Eh bien tout d'abord Lyon Turin aura un impact écologique important : Sa réalisation nécessitera la construction de 164 km de tunnels et galeries creusés à travers les Alpes. Causant ainsi des dégâts environnementaux avec conséquences hydrogéologiques irréversibles

Rien que le percement des Alpes n'est pas sans effet sur l'environnement : défiguration d'espaces naturels, destruction de milieux protégés, épuisement des ressources en eau ... Seulement côté français, 16 millions de m³ de roches vont être extraits entraînant une augmentation insoutenable du trafic des camions d'évacuation. À ce jour, une vingtaine de sources d'eau ont déjà été tarées. Dans la continuité, les galeries de reconnaissances agiront comme un immense drain qui videra la montagne de l'eau qui naturellement s'infiltrera le long de fissures. Selon l'étude d'impact effectuée en 2006 par TELT, 60 à 125 millions de m³/an seraient ainsi drainés. À titre de comparaison, cela équivaut à une ou deux semaines de la totalité de la consommation de la France hexagonale chaque année.

Ce que nous proposons c'est une ligne Lyon Turin sur une ligne ferroviaire moderne peu exploitée existante.

À ce jour Des travaux pour 1 milliard d'euros ont été réalisés pour moderniser les voies existantes. Mais elles ne sont exploitées qu'à 20% du maximum de leurs capacités. Selon TELT et la SNCF, il circule sur cette ligne une vingtaine de trains par jour. Depuis, les travaux effectués permettraient le passage de plus de 150. Il existe

là un potentiel important de développement du rail. 100 trains suffisent pour remplir l'objectif de 1 million de poids lourds en moins sur les routes, soit environ 2/3 du trafic de poids lourds des deux tunnels alpins du Fréjus et du Mont-Blanc.

C'est pour toutes ces raisons principalement, que nous sommes contre le projet et nous proposons plutôt d'améliorer l'existant, Monsieur le Maire, au nom du groupe Écologie les Verts et la France Insoumise. Merci

M. le Maire.- Monsieur GIRISIT, je ne sais pas d'où vous détenez ces informations sur l'eau, ces informations sont fausses, je vous le dis très clairement. Je vous demanderai de les vérifier. Vous annoncez des ressources tarées, etc., c'est faux et archifaux. C'est la première chose.

Deuxième chose, vous parlez du coût de l'infrastructure. Est-ce que vous savez que l'Europe finance à 50% le montant total ?

Troisième chose : vous parlez de l'équipement existant. L'équipement existant est obsolète. Et de nouvelles lois européennes vont même aller à l'encontre de ce qui est exploité aujourd'hui, au vu du degré de montées des trains et de descentes, pour réduire ces trajets de manière à ce que ce que soit moins accidentogène.

Maintenant, si on vient sur le volet politique. Un sondage est sorti il y a quelques mois, qui expliquait que 82% de vos sympathisants, de vos collègues écologistes sont pour le Lyon-Turin.

Pourquoi passons-nous cette délibération ? À un moment donné il va falloir qu'on réagisse et ce n'est pas à grands coups de communication des Écologistes de la Métropole, si on veut

parler du Vice-Président en charge du dossier, qui avant était pour et maintenant est contre, ne propose rien et ne veut pas construire d'infrastructure. Il faut savoir ce que l'on veut !

J'ai lu dans la presse pas plus tard que ce matin, de la part du Vice-Président, des incohérences absolument folles, des propos complètement incohérents. À un moment donné, il va falloir qu'on se pose. Les écologistes comme les autres élus sont bien conscients que le fret ferroviaire ne peut plus circuler sur nos routes et qu'il va falloir s'occuper de mettre ces camions sur les trains. Donc, si on ne va pas sur cet équipement, que va-t-il se passer ? On va se retrouver de nouveau avec des milliers de camions sur nos routes et nos autoroutes, avec en plus de cela, une Métropole de Lyon qui va tourner le dos à l'Italie ; je ne pense pas que ce soit la bonne solution. Donc, l'autosuffisance de la Métropole ne suffira pas à ne pas pouvoir consommer des produits qui viennent d'Italie. Et à partir de là, je trouve vraiment incohérent de rester sur un dogmatisme et avec de fausses informations sur un sujet aussi important, qui peut faire avancer la Métropole de Lyon, la France et l'Europe. Donc, à un moment donné, il faut sortir de ce dogmatisme vert et avancer de façon cohérente.

Monsieur GRANDVAL ?

M. Z. GIRISIT.- *(Intervention hors micro/inaudible)* Il peut y avoir des différences de positions ...

M. le Maire.- 82 % !

M. Z. GIRISIT.- *(Intervention hors micro/inaudible)* C'est normal qu'il y ait un débat. Je ne sais pas d'où vous tenez ces

82%.

M. le Maire.- Ce sont les chiffres que j'ai lus dans la presse. Je pourrai vous donner les sources.

M. Z. GIRISIT.- De la même façon, mes chiffres sont aussi dans la presse.

M. le Maire.- L'histoire n'est pas terminée sur les sondages et vous aurez certaines surprises dans les jours qui vont venir !

Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Merci. C'est vrai que le report du fret routier sur le fret ferroviaire est une nécessité. Aujourd'hui, l'urgence climatique nous impose de prendre des décisions fortes et structurantes. Il y a quelques décennies, le développement du tout routier a conduit à construire des infrastructures autoroutières importantes. Désormais, il nous faut être tout aussi ambitieux dans le transport bas carbone désormais. Cela ne veut pas dire que le Lyon Turin sera la solution à tout. Nous devons engager des modifications profondes de notre société pour viser la sobriété, notamment des transports. Nous ne pouvons continuer à augmenter chaque année les tonnages transportés d'un bout à l'autre du monde, sinon même le Lyon Turin ne pourra y répondre.

Ce principe de sobriété étant posé, il nous faudra pourtant continuer à transporter des marchandises en évitant la route et en privilégiant le rail et le fleuve. C'est pourquoi la réalisation du Lyon-Turin nous apparaît également être une nécessité et ne pourrait souffrir d'hésitation. Il est temps

de mettre les moyens et l'urgence sur ce type de projets.

M. le Maire.- Je vous remercie et j'espère que l'adhésion de la ville de Saint-Priest qui est une première dans la Métropole de Lyon, en tant qu'adhérente de la Transalpine, va pouvoir entraîner d'autres pour que les choses puissent aller dans le bon sens. À un moment donné, c'est l'intérêt commun Monsieur GIRISIT ; on n'est pas en train de faire de la politique. Il faut qu'on arrive à avancer réellement dans le même sens.

Vous avez raison Monsieur GRANDVAL, on ne réglera pas tout avec le Lyon/Turin, mais ce qui est important c'est qu'on parle du CFAL Sud et dans le tracé qui a été étudié par la Transalpine à l'origine, vous voyez la descente à la sortie du tunnel, côté français, la liaison avec l'A432 qui longe la ligne LGV jusqu'au Sud, et c'est là que le CFAL Sud doit pouvoir arriver à prendre son chemin. On ne peut pas être contre cela. Ce n'est pas possible. Il faut sortir de ce truc-là et arriver à avancer correctement dans le bon sens.
Madame ZAK ?

Mme W. ZAK.- Je vous remercie Monsieur le Maire. Effectivement, j'entends que vous voulez adhérer à cette association France Alpine, mais il existe d'autres associations sur le terrain... Si, bien sûr que si ! Il existe le Soulèvement de la Terre, le collectif contre le Lyon/Turin. Je vous invite à aller les rencontrer les 16 et 17 juin, à la Maurienne et ils vont peut-être pouvoir vous donner des informations.

M. le Maire.- Madame, c'est un scandale de promouvoir cette association au sein de notre tribune aujourd'hui. Les gens

qui militent pour détruire des biens, c'est juste un scandale ce que vous êtes en train de dire. C'est ahurissant ! Vous parlez d'une association qui est en train d'être dissoute par le Ministère de l'Intérieur. Vous ne savez pas de quoi vous parlez. J'hallucine !

Mme W. ZAK.- Vous pouvez les rencontrer les 16 et 18 juin à la Maurienne, si vous le souhaitez.

M. le Maire.- Vous savez que vos alliés politiques dans votre propre camp, la CGT, le Parti Communiste sont pour le Lyon Turin et vous êtes en train de défendre une association qui va être dissoute par le Ministère de l'Intérieur ? Enfin, il faut vous renseigner avant de parler !

Mme W. ZAK.- Justement je vous propose d'aller les rencontrer...

(Brouhaha)

M. le Maire.- Si vous les croisez un jour, avant qu'ils soient dissous, vous leur passerez le bonjour de ma part ! Il faut être sérieux à un moment donné ! Renseignez-vous sur vos propos. On parle d'associations qui sont marquées à l'encre rouge au niveau du gouvernement et vous nous invitez à aller les rencontrer ? Il y a une association qui existe depuis de nombreuses années, qui s'appellent la Transalpine. Ce n'est pas moi qui l'ai créée, ce n'est pas le gouvernement, c'est une association qui s'occupe du Lyon/Turin. Ce sont des ingénieurs et des gens sérieux. C'est un sujet sérieux ! Alors, ne me parlez pas de Soulèvement de la Terre !

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°31 à la majorité par 37 voix pour et 3 voix contre (V. MOREIRA, Z. GIRISIT/Les Écologistes/W. ZAK/La France Insoumise)

Vous vous opposez à vos collègues, c'est un truc de dingues !
Merci, cette adhésion est validée et heureusement d'ailleurs.



Rapport n° 32 - MOTIONS ET VŒUX : Projet d'élargissement à quatre voies de la ligne ferroviaire Saint-Fons-Grenay

Rapporteur : M. le Maire.-

Ce vœu a été co-construit entre la majorité et le rassemblement citoyen. Et je voudrais apporter une petite précision sur la fin de ce vœu. Après « CFAL Sud (?) », il faut bien noter : « fuseau longeant la LGV Sud ».

IL s'agit du projet d'élargissement à quatre voies de la ligne ferroviaire.

Je vais vous dire quelque chose : si le Lyon/Turin ne se fait pas, vous en connaissez les conséquences, vous savez ce qui va se passer ? Même s'ils utilisaient la ligne historique, il n'y aura pas de CFAL, cela veut dire qu'au cœur de nos villes, au cœur de la Métropole de Lyon, on va se retrouver d'ores et déjà au minium avec le doublement du fret ferroviaire qui va passer au cœur de nos villes et au cœur de la Métropole, avec tous les dangers que cela comporte. Et cela ne vous pose pas de problème ? On va aller demander au Soulèvement de la Terre ?

Mme W. ZAK.- Je préfère le fret local plutôt que voir les

trains ...

M. le Maire.- Bien sûr, et le jour où vous aurez un wagon qui va exploser au cœur de la métropole ...

(Interventions simultanées inaudibles)

- Lecture intégrale du vœu -

« [...] Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2121-29

- *D'approuver le vœu suivant :*

Tout passage à 4 voies de la section ferroviaire Saint-Fons-Grenay soit :

- *subordonné à la réalisation du Contournement Fret de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) Sud, avec le fuseau longeant la LGV, selon un agenda de mise en œuvre et de financement qui doit préalablement être annoncé par l'État*
- *réservé aux transports de voyageurs en excluant toute augmentation de trafic de fret en transit sur cette section ferroviaire*

- *De dire que ce vœu sera versé aux éléments de la concertation publique actuellement en cours. »*

Y a-t-il des commentaires ? ... Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Merci. Tout d'abord, nous vous remercions d'avoir accueilli favorablement cette proposition de vœux sur un sujet qui dépasse largement les positions politiques. En effet, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler lors de la réunion de concertation qui a eu lieu à Saint-Priest, notre priorité en tant qu'élus, de tout bord, est la protection des San-Priots. Le message est clair et partagé : oui à un

élargissement de la voie Saint-Fons/Grenay pour améliorer le trafic voyageurs, mais non à une augmentation du fret de transit, ceci pour toutes les raisons mentionnées dans le rapport.

Avec ce projet, nous avons le sentiment de revivre le scénario de l'élargissement de l'A46 Sud : sous couvert d'une amélioration de la mobilité des personnes, c'est bien à nouveau l'utilisation de nos territoires pour faire un contournement de la Métropole à moindre coût qui est engagé. Il est donc de notre responsabilité de nous y opposer, de demander un vrai CFAL le long de la LGV et nous ne manquerons pas de le rappeler demain, salle Concorde, aux porteurs de projet.

M. le Maire.- Exactement. D'autres commentaires ? ...
Monsieur GIRISIT ?

M. Z. GIRISIT.- Merci Monsieur le Maire.

Notre groupe les Écologistes et la France Insoumise sommes d'accord avec votre analyse, d'accord avec la première proposition de ce vœu :

« • subordonné à la réalisation du Contournement Fret de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) Sud selon un agenda de mise en œuvre et de financement qui doit préalablement être annoncé par l'État »

Mais nous ne sommes pas d'accord avec la seconde proposition :

« • réservé aux transports de voyageurs en excluant toute augmentation de trafic de fret en transit sur cette section ferroviaire. »

Car, si nous voulons avoir un impact sur le trafic en désengorgeant les autoroutes (notamment l'A46) des Poids lourd, nous ne pouvons pas dire qu'il ne peut pas y avoir d'augmentation du trafic fret, même en transit, car il faut bien tenir compte des infrastructures existantes (réseau national, plateformes de triage et chantier de transport combiné (Vénissieux-St-Priest)). Le trafic fret international circule sur des voies "normales" classiques, il n'y a pas différenciation entre trafic fret de transit et local, pas de voies dédiées au trafic fret international en transit.

Il aurait été préférable de demander la réalisation concomitante du CFAL Nord et Sud avec cet aménagement (ce que nous réclamons depuis des années).

M. le Maire. - C'est complètement incohérent. Monsieur GIRISIT, je vais vous lire quelques phrases du Vice-Président en charge du dossier dans la presse ce matin.
« On peut imaginer que pendant quelques années (déjà, ça commence bien !), des trains de marchandises en transit passent par (?), le temps de finir le CFAL SUD, mais cela doit être provisoire. »

On marche sur la tête ! Et vous, vous êtes en train de dire le contraire de ce que dit le Vice-Président écologiste à la Région. On se demande qui est avec qui ? Je comprends maintenant certaines choses ! Très honnêtement, à un moment donné, il faut vous positionner. Vous ne pouvez pas raconter certaines choses d'un côté voir et laisser dire d'autres choses, voire rencontrer des associations qui veulent détruire l'environnement !

M. Z. GIRISIT.- Monsieur le Maire, c'est un lieu de débat ici, s'il vous plaît !

(Interventions simultanées inaudibles)

À ce jour, il n'y a pas de décision de la justice concernant cette association.

M. le Maire.- Renseignez-vous auprès du Ministère de l'Intérieur !

M. Z. GIRISIT.- On va regarder. Mais il n'y avait pas que cette association.

M. le Maire.- Comment associer cette association, au sein d'un conseil municipal, à un débat comme celui-ci ? C'est hallucinant !

Mme W. ZAK.- Là, vous débordez.

M. le Maire.- Non, je ne déborde pas. C'est vous qui ...

Mme W. ZAK.- Vous ne parlez pas de (? *Inaudible*), cela n'a rien à voir

M. le Maire.- Mais bien sûr que si, allons ! Je regrette l'absence de Mme MOREIRA qui aurait peut-être pu donner son avis en tant que Vice-Présidente à la Métropole. Il aurait été quand même logique qu'elle soit là aujourd'hui. Je ne dis pas qu'elle fuit ses responsabilités..

M. Z. GIRISIT.- Monsieur le Maire, vous faites référence systématiquement à ce qui se passe à la Métropole. Ici, on est à Saint-Priest, on parle de choses locales.

M. le Maire.- Mais Saint-Priest est dans la métropole ! On fait partie des 59 communes.

(Interventions simultanées inaudibles)

M. le Maire.- Aujourd'hui, qui prend les décisions pour les communes si ce n'est pas la Métropole de Lyon ?

M. Z. GIRISIT.- Nous disons que : « *Cet aménagement est nécessaire pour améliorer, fluidifier les circulations, indispensable pour mettre en place un RER dans la métropole lyonnaise, primordial pour recevoir les trafics fret et voyageurs* ». Là-dessus, on est d'accord, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Mais comment pensez-vous mettre en place un RER à la lyonnaise si vous avez du fret qui va être doublé ? Ce n'est pas possible techniquement.

M. Z. GIRISIT.- Cette consultation, je vous l'ai dit Monsieur le Maire, c'est techniquement possible.

M. le Maire.- Je sou mets ce vœu au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°32.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Je vous donne rendez-vous le 6 juillet pour le prochain Conseil Municipal. Et je pense que d'ici là, le Lyon Turin va faire parler de lui encore quelque temps. Merci pour votre participation.

- La séance est levée à 22 heures 12 -

~ ~ ~ ~ ~